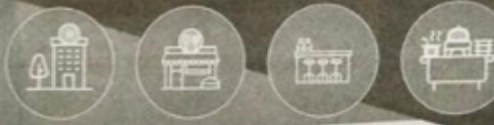


Voyage en Belgique d'un patriote anti-masque ! Au fou !

écrit par Hugues Bouchu | 9 août 2020

On a besoin de votre aide !



COVID-19 - REGISTRE DES CLIENTS DE L'HORECA

Pourquoi nous laisser vos données ?
Le 23 juillet 2020, le Conseil National de Sécurité a annoncé que les établissements du secteur Horeca seraient obligés de tenir un registre de leurs clients. Cette décision n'a pas été prise sans réflexion. Comme le virus est toujours là, de nouvelles mesures, y compris celle-ci, ont été prises afin de garantir autant que possible votre propre santé, mais aussi celle de votre famille, de vos amis et des autres clients. Votre santé est une priorité !

Que ferons-nous de vos données ?
Nous comprenons que la nouvelle mesure soulève la question de la protection des données. Nous les traiterons pour le compte de l'AViQ. Pendant 14 jours, nous tiendrons vos données dans une enveloppe fermée. Après cette période, l'enveloppe sera détruite définitivement. Ce n'est que dans le cas d'une contamination que les données seront communiquées aux autorités compétentes. En aucun cas vos données ne seront utilisées à des fins de marketing ou pour un autre usage que le traçage des contacts dans le cadre du Covid-19.

Avez-vous des questions ?
En cas de questions, nous vous prions de vous adresser au responsable du restaurant, du café ou de l'hôtel.

Formulaire
Attention : une (f) personne par table / réservation est priée de compléter la grille.

Date de votre visite*	
Numéro de table*	
Durée du séjour* (le cas échéant)	
Nom et prénom	
Téléphone ou courriel*	

En complétant la grille, j'accepte le traitement des données décrit dans l'article 6, c du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et l'arrêté ministériel pertinent.

Il est important que vous complétiez la grille correctement. De cette manière, vous participez à la lutte contre le virus. Il est obligatoire de nous donner votre téléphone ou courriel.

L'aspect juridique : sur quelle base vos données seront-elles traitées ?
Vous avez sans aucune doute déjà entendu parler du Règlement général sur la protection des données. C'est la nouvelle réglementation européenne qui renforce la protection de vos données personnelles. Nous traiterons vos données sur l'ordre des autorités, conformément aux directives du Conseil National de Sécurité et au titre de l'article 6, c (le traitement nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis) et l'article 3, 10° de l'arrêté ministériel du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté ministériel

Rentré d'un court séjour en Belgique, je tenais à partager avec nos internautes ce que j'ai pu constater dans le quotidien.

Comme vous le savez déjà par la presse dite officielle, le port du masque est obligatoire à l'intérieur mais aussi à l'extérieur. En cette période de chaleur, vous pouvez imaginer la difficulté à supporter cette muselière.

Par ailleurs, si vous souhaitez satisfaire votre gourmandise par l'achat d'un cornet de frites ou d'une glace il est impératif de faire l'appoint en pièce pour régler en espèce, l'usage des cartes bancaires se généralisant dans le cadre des mesures sanitaires. Au cas où vous ne pourriez utiliser d'autre moyen qu'un billet de banque, celui-ci sera passé dans une machine désinfectante. De plus, si vous avez envie de vous détendre au bord de la Meuse avec des amis à la terrasse d'un café, les serveurs vous demanderont de remplir un formulaire sur lequel vous devrez indiquer votre numéro de téléphone et votre identité, sans oublier de notifier le jour et l'heure de votre présence...

**On a besoin
de votre aide !**



COVID-19 - REGISTRE DES CLIENTS DE L'HORECA

Pourquoi nous laisser vos données ?

Le 23 juillet 2020, le Conseil National de Sécurité a annoncé que les établissements du secteur Horeca seraient obligés de tenir un registre de leurs clients. Cette décision n'a pas été prise sans réflexion. Comme le virus est toujours là, de nouvelles mesures, y compris celle-ci, ont été prises afin de garantir autant que possible votre propre santé, mais aussi celle de votre famille, de vos amis et des autres clients. Votre santé est une priorité !

Que ferons-nous de vos données ?

Nous comprenons que la nouvelle mesure soulève la question de la protection des données. Nous les traiterons pour le compte de l'AViQ. Pendant 14 jours, nous tiendrons vos données dans une enveloppe fermée. Après cette période, l'enveloppe sera détruite définitivement. Ce n'est que dans le cas d'une contamination que les données seront communiquées aux autorités compétentes. En aucun cas vos données ne seront utilisées à des fins de marketing ou pour un autre usage que le traçage des contacts dans le cadre du Covid-19.

Avez-vous des questions ?

En cas de questions, nous vous prions de vous adresser au responsable du restaurant, du café ou de l'hôtel.

Formulaire

Attention : une (1) personne par table / réservation est priée de compléter la grille.

Date de votre visite*	
Numéro de table*	
Durée du séjour* (le cas échéant)	
Nom et prénom	
Téléphone ou courriel*	

En complétant la grille, j'accepte le traitement des données décrit dans l'article 6, c du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et l'arrêté ministériel pertinent.

Il est important que vous complétiez la grille correctement. De cette manière, vous participez à la lutte contre le virus. Il est obligatoire de nous donner votre téléphone ou courriel.

L'aspect juridique : sur quelle base vos données seront-elles traitées ?

Vous avez sans aucune doute déjà entendu parler du Règlement général sur la protection des données. C'est la nouvelle réglementation européenne qui renforce la protection de vos données personnelles. Nous traiterons vos données sur l'ordre des autorités, conformément aux directives du Conseil National de Sécurité et au titre de l'article 6, c (le traitement nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis) et l'article 3, 10° de l'arrêté ministériel du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté ministériel

Maintenant, si un besoin naturel vous prend, vous devrez demander à un membre de l'équipe de restauration l'autorisation de pouvoir vous rendre aux toilettes, il vous accompagnera et vous attendra devant la porte !

Enfin, pour satisfaire vos achats dans les supermarchés, l'obligation de parcourir les rayons alimentaires et autres, devra se faire au moyen d'un cadi roulant poussé par vos mains gantées et préalablement nettoyées avec un produit hydro alcoolique. Et vous devrez le nettoyer avec le même gel après usage... Que dire de l'obligation d'acheter tout

produit manipulé ?

Oupss, j'allais oublier, avant de pouvoir rentrer dans un magasin, merci de bien vouloir **patienter sur une espèce de jeu de marelle** où vous devrez respecter les cases dessinées à la craie avant de pouvoir avancer vers l'intérieur...



Malgré toutes ces exigences Orwelliennes, la Belgique reste un très beau pays et les habitants y sont très cool... peut-être un peu trop pour accepter sans rouspéter le sort que leurs gouvernants leur font subir au nom de pseudos mesures sanitaires...

Allez il n'y a pas que les Belges qui soient fous ! En France aussi, à Monoprix :

DISPOSITIF CORONAVIRUS

EN RENTRANT AVEC VOS COURSES QUELQUES GESTES SIMPLES À ADOPTER :



Laisser vos courses 3 heures
dehors avant de les ranger
(à l'exception des produits frais)



Enlever les emballages de tous
les produits quand c'est possible



Bien laver vos fruits et vos légumes
à l'eau



Toujours se laver les mains avant
et après chaque manipulation

Prenons soin de nous tous, soyons solidaires

L'équipe MONOPRIX

